



ARRETE DU MAIRE
Police Municipale

**Objet : Travaux au profit CLIMENT T P – Rue du bas de Boutonneret-
ARR 2026-04-21-74 annule et remplace ARR : 2026-03-17-30-**

Nous, Maire de la commune de Seloncourt,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2212-1,
L 2212-2, L 2212-5, L 2213-1, L 2213-2, L 2215-4, L 2215-5, L 2216-1 et L 2216-2,
Vu le Code de la Route et notamment les articles R 411-1 et suivants,
Vu la demande formulée par l'entreprise CLIMENT Travaux publics implantée à -69134- DARDILLY
TSA 70011Cedex
Vu l'avis favorable des services techniques de la ville de Seloncourt,
Considérant qu'il y a lieu de prendre toutes les dispositions nécessaires pour permettre l'exécution de
travaux rue de la côte à SELONCOURT -25230-
Vu la demande de prolongation de travaux sollicitée.

-- ARRÊTONS --

ARTICLE 1 : Des travaux de modification de l'ilot central sur la RD 35, rue de la côte vont avoir lieu, à SELONCOURT. Ces travaux se dérouleront à compter du 30 mars 2026 durant 30 jours.

ARTICLE 2 : En fonction d'impératifs de travaux, la circulation et le stationnement sera restreinte sur une voie de circulation régulée par feux tricolores. La vitesse sera limitée à 30 km/h et le stationnement sera interdit sur l'emprise du chantier.

ARTICLE 3 : La signalisation réglementaire sera conforme aux prescriptions en vigueur et sera mise en place par l'entreprise de travaux Publics SAS CLIMENT de Voujeaucourt chargée des travaux et sous sa responsabilité, le tout devra être conforme au Code de la Route en vigueur.

ARTICLE 4 : Monsieur le Commissaire Central de Police, Monsieur le Commandant de Gendarmerie ainsi que la Police Municipale sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Seloncourt, le 21 Avril 2026

Monsieur Patrick LIEGEART

Adjoint Travaux, Voirie, Batiment

